

Technicien d'Intervention d'Urgence Sociale Maraudeur (Diplôme d'Université)

Bac + 1 2 3 4 5

DomainesDroit, Economie, Gestion –
Sciences Humaines et Sociales**Responsable de formation**Emmanuel QUENSON
fc@univ-evry.fr**Renseignements et
candidature**Christine SIROT
diplomeuniversite@univ-evry.fr
01 69 47 80 68Adresse Postale : Université EVRY
- DFTLV – 23 Bd F. Mitterrand –
91000 EVRY-COURCOURONNESBureaux : Bât. Maupertuis - Rdc
Haut- 3 rue du Père Jarlan –
91000 EVRY-COURCOURONNES

1. Description de la formation

L'université d'Evry et la Croix-Rouge Française ont co-construit la formation pour professionnaliser les personnes s'impliquant dans l'urgence sociale.

2. Objectifs de la formation

La formation vise à consolider les pratiques des techniciens d'intervention d'urgence sociale qui ont un profil hétérogène en termes de formation et de parcours et qui sont confrontés à des situations compliquées :

- en leur apportant une meilleure connaissance des populations (notamment de leurs problèmes de santé),
- en leur permettant de « garder la bonne distance » ou de l'acquérir,
- en effectuant un travail sur les postures et les méthodologies d'intervention.

3. Public - Conditions d'admission – Modalités d'entrée

- Public concerné : les personnes occupant déjà un poste de technicien d'intervention d'urgence sociale ou celles qui souhaitent s'insérer dans le secteur de l'urgence sociale.
- Prérequis : Baccalauréat général, technologique ou professionnel - Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires - Diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence du baccalauréat, en application de la réglementation nationale - Diplôme du Secteur Sanitaire et/ou Social et/ou Médico-Social de niveau 3 (*)
(*) Une expérience professionnelle justifiée de maraudeur d'un an est souhaitée.
- Modalités d'entrée : Le recrutement est sélectif, sur dossier de candidature qui sera examiné en commission pédagogique.
- Pour toute personne en situation d'handicap, veuillez-vous rendre sur la page : www.univ-evry.fr/vie-de-campus/etude-et-handicap

4. Tarif et financement

- Frais d'étude du dossier de candidature : 20 €
- Frais de formation : 2570 € (tarif réserve de modification).
- → Pouvant être financée par : Financement Entreprise – Organisme / OPCO.
→ Individuel
→ Enregistrée au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles), cette formation est éligible au CPF (Compte Personnel de Formation). Pour tout candidat désirant utiliser son CPF en financement, veuillez envoyer votre dossier de candidature avant de déposer votre demande sur le portail moncompteformation.gouv.fr. Attention au délai temps entre l'accord d'entrée en formation et le début de formation (délai de 14 jours à respecter).

5. Organisation de la formation

- Durée : 150 heures d'enseignements et 4 semaines de stage
- Rythme : temps partiel discontinu (à raison de trois jours consécutifs par mois)
- Dates : elle se déroule sur 7 mois d'Octobre 2024 à Mai 2025 (sous réserve de modification)
- Date limite de dépôt de dossier : fin septembre 2025
- Suite de parcours : OUI
- Validation de bloc de compétences : OUI
- RNCP : 34987

6. Sanction de la formation

- Formation diplômante
- A l'issue de la formation, un diplôme d'université est délivré au stagiaire ayant subi avec succès l'ensemble des examens.

7. Programme

- **Accompagnement social des SDF bénéficiaires** (54,25 heures) *Bloc de compétences 1*
 - Savoir développer une écoute attentive, créer du lien et communiquer avec les personnes
 - Savoir repérer les pathologies, difficultés
 - Adapter son comportement aux pathologies des personnes
 - Orienter les personnes vers les bons interlocuteurs (dispositifs existants et partenaires du territoire)
 - Savoir apporter les premiers soins – secours
- **Travail en équipe** (29,75 heures) *Bloc de compétences 2*
 - Savoir coopérer avec d'autres professionnels, solliciter leur avis, leurs connaissances, leurs compétences
 - Savoir transmettre ses propres observations
 - Savoir collecter des données et des observations
 - Savoir formaliser et restituer les éléments recueillis
 - Savoir utiliser les nouvelles technologies
 - Choisir le soutien matériel adéquat
 - Savoir respecter les règles d'hygiène dans le cadre de ses interventions
- **Travail institutionnel** (48,5 heures) *Bloc de compétences 3*
 - Connaître le cadre juridique des institutions
 - Connaître les missions et les projets institutionnels
 - Savoir identifier les différents acteurs
 - Savoir prendre en compte les évolutions des problèmes sociaux
 - Savoir capitaliser les expériences professionnelles
 - Savoir prendre de la distance par rapport à ses pratiques professionnelles
- **Travail de régulation personnelle** (17,5 heures) *Bloc de compétences 3*
 - Savoir confronter ses observations
 - Interroger les dimensions éthiques impliquées dans les pratiques
 - Savoir identifier et réguler son implication personnelle
- **Stage** : 4 semaines

Modalités de stage : Le stage doit avoir lieu dans une structure d'urgence sociale. Il dure un mois et est découpé en deux périodes de quinze jours. La première période s'effectue à mi-parcours. La seconde a lieu à la fin des enseignements.

8. Modalités d'évaluation (*)

Dans chaque Bloc de Compétences (BC) correspondant à une UE ou à un groupement d'UE, les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées, soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées par an.

La validation du BC1 correspondant à la validation de l'UE1 est effective si l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

La validation du BC2 correspondant à la validation de l'UE2 est effective si l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

La validation du BC3 correspondant à la validation des UE 3 et UE4 est effective si l'étudiant a obtenu une moyenne de bloc égale ou supérieure à 10/20. La compensation s'applique entre les UE3 et UE4.

Aucune modalité de compensation entre les blocs de compétences ne s'applique dans le cadre du diplôme.

(*) *Extraits des Modalités de Contrôle des Connaissances*

9. Taux de réussite – Taux de satisfaction

- Taux de réussite 2022/2023 : 75 %
- Taux de satisfaction 2022/2023 : 73% tout à fait satisfait - 27% plutôt satisfait

Technicien d'Intervention d'Urgence Sociale Maraudeur (Diplôme d'Université)

Bac + 1 2 3 4 5

DomainesDroit, Economie, Gestion –
Sciences Humaines et Sociales**Responsable de formation**Emmanuel QUENSON
fc@univ-evry.fr**Renseignements et
candidature**Christine SIROT
diplomeuniversite@univ-evry.fr
01 69 47 80 68Adresse Postale : Université EVRY
- DFTLV – 23 Bd F. Mitterrand –
91000 EVRY-COURCOURONNESBureaux : Bât. Maupertuis - Rdc
Haut- 3 rue du Père Jarlan –
91000 EVRY-COURCOURONNES

1. Description de la formation

L'université d'Evry et la Croix-Rouge Française ont co-construit la formation pour professionnaliser les personnes s'impliquant dans l'urgence sociale.

2. Objectifs de la formation

La formation vise à consolider les pratiques des techniciens d'intervention d'urgence sociale qui ont un profil hétérogène en termes de formation et de parcours et qui sont confrontés à des situations compliquées :

- en leur apportant une meilleure connaissance des populations (notamment de leurs problèmes de santé),
- en leur permettant de « garder la bonne distance » ou de l'acquérir,
- en effectuant un travail sur les postures et les méthodologies d'intervention.

3. Public - Conditions d'admission – Modalités d'entrée

- Public concerné : les personnes occupant déjà un poste de technicien d'intervention d'urgence sociale ou celles qui souhaitent s'insérer dans le secteur de l'urgence sociale.
- Prérequis : Baccalauréat général, technologique ou professionnel - Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires - Diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence du baccalauréat, en application de la réglementation nationale - Diplôme du Secteur Sanitaire et/ou Social et/ou Médico-Social de niveau 3 (*) (*) Une expérience professionnelle justifiée de maraudeur d'un an est souhaitée.
- Modalités d'entrée : Le recrutement est sélectif, sur dossier de candidature qui sera examiné en commission pédagogique.
- Pour toute personne en situation d'handicap, veuillez-vous rendre sur la page : www.univ-evry.fr/vie-de-campus/etude-et-handicap

4. Tarif et financement

- Frais d'étude du dossier de candidature : 20 €
- Frais de formation : 2570 € (tarif réserve de modification).
- → Pouvant être financée par : Financement Entreprise – Organisme / OPCO.
→ Individuel
→ Enregistrée au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles), cette formation est éligible au CPF (Compte Personnel de Formation). Pour tout candidat désirant utiliser son CPF en financement, veuillez envoyer votre dossier de candidature avant de déposer votre demande sur le portail moncompteformation.gouv.fr. Attention au délai temps entre l'accord d'entrée en formation et le début de formation (délai de 14 jours à respecter).

5. Organisation de la formation

- Durée : 150 heures d'enseignements et 4 semaines de stage
- Rythme : temps partiel discontinu (à raison de trois jours consécutifs par mois)
- Dates : elle se déroule sur 7 mois d'Octobre 2024 à Mai 2025 (sous réserve de modification)
- Date limite de dépôt de dossier : fin septembre 2025
- Suite de parcours : OUI
- Validation de bloc de compétences : OUI
- RNCP : 34987

6. Sanction de la formation

- Formation diplômante
- A l'issue de la formation, un diplôme d'université est délivré au stagiaire ayant subi avec succès l'ensemble des examens.

7. Programme

- **Accompagnement social des SDF bénéficiaires** (54,25 heures) *Bloc de compétences 1*
 - Savoir développer une écoute attentive, créer du lien et communiquer avec les personnes
 - Savoir repérer les pathologies, difficultés
 - Adapter son comportement aux pathologies des personnes
 - Orienter les personnes vers les bons interlocuteurs (dispositifs existants et partenaires du territoire)
 - Savoir apporter les premiers soins – secours
- **Travail en équipe** (29,75 heures) *Bloc de compétences 2*
 - Savoir coopérer avec d'autres professionnels, solliciter leur avis, leurs connaissances, leurs compétences
 - Savoir transmettre ses propres observations
 - Savoir collecter des données et des observations
 - Savoir formaliser et restituer les éléments recueillis
 - Savoir utiliser les nouvelles technologies
 - Choisir le soutien matériel adéquat
 - Savoir respecter les règles d'hygiène dans le cadre de ses interventions
- **Travail institutionnel** (48,5 heures) *Bloc de compétences 3*
 - Connaître le cadre juridique des institutions
 - Connaître les missions et les projets institutionnels
 - Savoir identifier les différents acteurs
 - Savoir prendre en compte les évolutions des problèmes sociaux
 - Savoir capitaliser les expériences professionnelles
 - Savoir prendre de la distance par rapport à ses pratiques professionnelles
- **Travail de régulation personnelle** (17,5 heures) *Bloc de compétences 3*
 - Savoir confronter ses observations
 - Interroger les dimensions éthiques impliquées dans les pratiques
 - Savoir identifier et réguler son implication personnelle
- **Stage** : 4 semaines

Modalités de stage : Le stage doit avoir lieu dans une structure d'urgence sociale. Il dure un mois et est découpé en deux périodes de quinze jours. La première période s'effectue à mi-parcours. La seconde a lieu à la fin des enseignements.

8. Modalités d'évaluation (*)

Dans chaque Bloc de Compétences (BC) correspondant à une UE ou à un groupement d'UE, les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées, soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées par an.

La validation du BC1 correspondant à la validation de l'UE1 est effective si l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

La validation du BC2 correspondant à la validation de l'UE2 est effective si l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

La validation du BC3 correspondant à la validation des UE 3 et UE4 est effective si l'étudiant a obtenu une moyenne de bloc égale ou supérieure à 10/20. La compensation s'applique entre les UE3 et UE4.

Aucune modalité de compensation entre les blocs de compétences ne s'applique dans le cadre du diplôme.

(*) *Extraits des Modalités de Contrôle des Connaissances*

9. Taux de réussite – Taux de satisfaction

- Taux de réussite 2022/2023 : 75 %
- Taux de satisfaction 2022/2023 : 73% tout à fait satisfait - 27% plutôt satisfait